

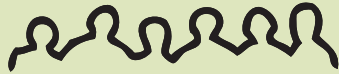


La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 405

30 mai 2016



Bougeons!

BBQ contre le projet de loi 70

Ce n'est pas un, mais deux barbecues qui se préparent pour faire entendre une fois encore l'opposition au projet de loi 70 du ministre François Blais!

Le premier, organisé par la Coalition Objectif Dignité, aura lieu le **31 mai** (c'est demain ça!) à Montréal, au carré Saint-Louis, **entre 10 h 45 et 13 h**. Des personnes assistées sociales, des artistes, des personnalités politiques et des chercheurEs y prendront la parole pour expliquer pourquoi ils et elles s'opposent à cette nouvelle réforme de l'aide sociale.

Le second, organisé par le Collectif, aura lieu quant à lui le **jeudi 2 juin** à Québec, sur le parvis de l'hôtel du Parlement. Au menu: prises de parole, limbo des inégalités et hot dogs! Le rendez-vous est pour **midi**.

Avec les travaux intensifs qui débutent cette semaine, le gouvernement semble vouloir mettre la pédale sur l'accélérateur pour faire adopter sa réforme de l'aide sociale avant la fin de la session parlementaire, le 10 juin. Soyons nombreux et nombreuses à lui faire savoir que notre avis sur cet odieux projet de loi n'a pas changé d'un iota depuis son annonce en novembre dernier: **623 \$ par mois, ça ne se coupe pas!**



Projet de loi 70 Bilan provisoire

Depuis maintenant six mois, le Collectif pour un Québec sans pauvreté est mobilisé contre le projet de loi 70 et, surtout, contre l'approche punitive et les pénalités financières qui seraient introduites par le programme Objectif emploi. Des dizaines et des dizaines d'actions individuelles et collectives ont eu lieu: affichage, conférences de presse, lettres ouvertes, marches et manifestations, projection sur des murs de la Ville de Québec, etc.

Chaque fois, le même message: « Non au projet de loi 70 sur l'aide sociale: 623 \$, ça se coupe pas! » Car au-delà du type de mesures d'emploi qui serait proposé et de la « clientèle » qui serait visée, au-delà de savoir qui accompagnerait les gens et quelle serait la qualité dudit accompagnement, le problème de ce projet de loi tient à deux choses, 1) l'obligation de participer au programme et 2) les pénalités financières pour les personnes qui refuseraient de participer.

Étude du projet de loi, article par article

Le projet de loi est à une étape cruciale de son adoption, soit l'étude article par article en commission parlementaire. Amorcé le 14 mars, ce travail sera achevé ce printemps ou peut-être même cet automne. En fait, la commission vient à peine d'entreprendre l'analyse de l'article 28 du projet de loi, celui qui porte sur le programme Objectif emploi. Pour être plus précis, la commission débat en ce moment du premier paragraphe de cet article, qui en compte dix. Le premier article est l'un des plus importants, puisqu'il est celui sur lequel repose l'obligation de participer au nouveau programme.

Intentions réglementaires

Le ministre François Blais a par ailleurs déposé ses intentions réglementaires concernant l'application du programme. Pour faire court, une personne qui dépose une première demande d'aide sociale serait rencontrée par unE agentE ou par un organisme (par ex. un carrefour jeunesse emploi) afin de déterminer son plan d'intégration en emploi. Elle aurait alors trois options: entreprendre des démarches de recherche d'emploi, suivre une formation ou développer ses habiletés sociales. L'allocation de participation, selon le cas, serait de 165 \$ ou de 260 \$ pour un adulte sans conjointE.

En cas de refus de participation ou d'une absence de plus de 5 jours dans son « parcours », la personne verrait son allocation de participation diminuer progressivement, jusqu'à ce qu'elle atteigne 0 \$. Par la suite, les pénalités financières seraient prises à même sa prestation de base, et ce jusqu'à hauteur de 224 \$. Cela signifie que, dans le pire des cas, une personne vivant seule pourrait avoir à survivre un mois avec un seulement 399 \$, montant auquel pourraient s'ajouter 103 \$ avec le remboursement de TPS et le crédit d'impôt pour solidarité. Bref, on parle ici d'un revenu de misère.

Tir groupé d'universitaires

Comme on peut le lire à la une du journal *Le Devoir* de ce matin, plus de 250* chargéEs de cours et professeurEs d'université invitent le ministre Blais

tomber les pénalités liées au programme Objectif emploi. Qu'autant d'universitaires de différents domaines unissent leur voix pour dénoncer son projet de loi représente un dur coup pour le ministre. Ayant lui-même enseigné au département de science politique de l'Université Laval, le ministre Blais a utilisé à plus d'une reprise son statut d'expert pour prêter à ses idées une aura de scientificité. Or, la sortie commune de ces professeurEs et chargéE de cours met à mal cette prétention à l'objectivité. Au dire de ces universitaires, l'état actuel des connaissances tend plutôt à montrer que la coercition et les pénalités financières sont inefficaces en matière de politiques d'emploi.

Rien n'est encore joué

Une rumeur voulait que le projet de loi 70 soit adopté sous le bâillon ce printemps. Mais tout indique que ce ne sera pas le cas. Du moins, le ministre n'a pas confirmé cette rumeur. Même si le projet de loi devait être adopté en juin, il restera encore l'étape du dépôt d'un règlement par le conseil des ministres, ce qui inclut une période 45 jours pour le commenter. Et tout ça, c'est sans compter que le démarrage formel du programme Objectif emploi n'est pas prévu avant l'hiver 2017.

En somme, nous disposons encore d'une certaine marge de manœuvre pour combattre le projet de loi 70 et l'approche punitive qui y est associée. D'ici les Fêtes, il peut y avoir encore des rebondissements : prorogation de l'Assemblée, remaniement ministériel, pression politique menant à l'abandon du projet de loi...

Une autre possibilité, c'est qu'une fois adopté, le projet de loi ne soit pas appliqué dans sa totalité. Ça s'est déjà vu. Aussi, un nouveau gouvernement peut abolir ce que le précédent avait instauré durant son mandat, comme on a pu le voir au fédéral récemment.

Alors, demeurons positifs et combatifs! Et restons à l'affût de toutes les occasions favorables pour contrer ce projet de loi. Car comme le disait le célèbre joueur de baseball Yogi Berra : « c'est pas fini tant que c'est pas fini »!

* C'est maintenant près de 300 professeurEs et chargéEs de cours qui demandent au ministre le retrait de son projet de loi.

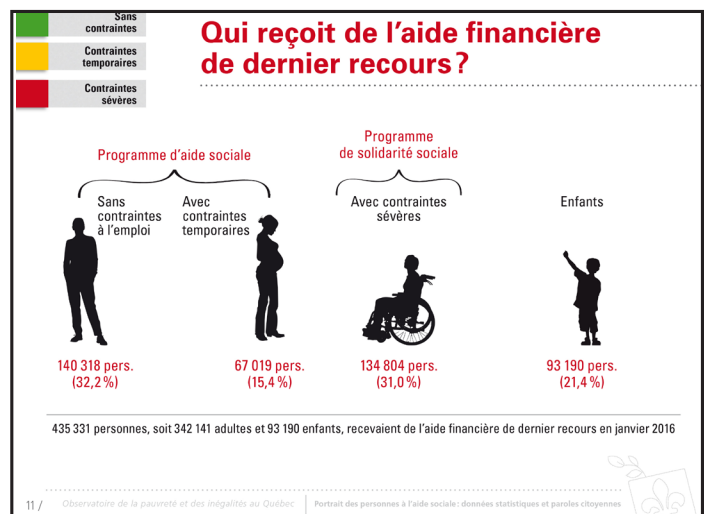
Nouvel outil de formation Combattre les préjugés, avec des données!

Les préjugés les plus grossiers sont souvent pris pour la réalité lorsqu'il est question d'aide sociale. Pour remédier à ce mal qui afflige aussi bien des chroniqueurs, des éluEs que des personnes de l'entourage proche, mais aussi pour réunir des données éparses et pas toujours faciles à interpréter, l'Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec a produit un outil de formation : *Portrait des personnes à l'aide sociale : données statistiques et paroles citoyennes*.

L'outil se présente en deux versions. L'une est une présentation graphique de diverses données, à laquelle est jointe une série de commentaires. Cette version s'adresse principalement aux personnes qui voudraient donner une formation sur le sujet de l'aide sociale, de même qu'aux intervenantEs, chercheurEs et étudiantEs qui auraient besoin de données fiables et à jour pour documenter la réalité des personnes assistées sociales. L'autre, conçue pour être remise aux personnes qui participent à la formation, reprend la même présentation mais laisse de côté les commentaires. Des paroles de personnes qui reçoivent de l'aide sociale ou qui en ont déjà reçu enrichissent les deux versions.

Ainsi, quand vous entendrez dorénavant votre beau-frère dire que le quart, sinon le tiers (!) de la population du Québec « est sur le B.S. », ou encore quand vous lirez sur les médias sociaux que c'est la paresse ou l'exemple des parents qui motive les jeunes à faire une première demande d'aide sociale, vous pourrez rétablir la vérité, preuves à l'appui!

<http://www.pauvrete.qc.ca/document/portrait-personnes-a-laide-sociale-donnees-statistiques-paroles-citoyennes/>



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165, de Carillon, local 309, Québec, QC G1K 9E9

Téléphone : 418 525-0040 / Télécopieur : 418 525-0740 / Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca